



Conseil de sécurité

Distr.
GÉNÉRALE

S/AC.31/1997/14
8 décembre 1997
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

COMITÉ DU CONSEIL DE SÉCURITÉ CRÉÉ
PAR LA RÉOLUTION 864 (1993)
CONCERNANT LA SITUATION EN ANGOLA

NOTE VERBALE DATÉE DU 5 DÉCEMBRE 1997, ADRESSÉE AU PRÉSIDENT
DU COMITÉ PAR LA MISSION PERMANENTE DU DANEMARK AUPRÈS DE
L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

La Mission permanente du Danemark auprès de l'Organisation des Nations Unies présente ses compliments au Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 864 (1993) concernant la situation en Angola et, en référence à sa note verbale en date du 16 septembre 1997, a l'honneur de lui faire savoir que, par arrêté royal No 854 du 22 novembre 1997, entré en vigueur le 25 novembre 1997, le Danemark a appliqué les mesures décidées par le Conseil de sécurité au paragraphe 4 de la résolution 1127 (1997) du 28 août 1997, qui sont entrées en vigueur en application de la résolution 1135 (1997) du 29 octobre 1997.
